

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

AMENDEMENT

N ° CS56

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Blin, M. Bazin, M. Boucard, M. Bourdeaux, Mme Corneloup,
M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Juvin, Mme Petex, Mme Frédérique Meunier, M. Portier, M. Ray,
M. Jean-Pierre Vigier, M. Taite, M. Hetzel et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.